

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2018

Conférence métropolitaine « Construisons ensemble le Grand Paris 2°C »

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Energétiques, ont eu le plaisir de réunir aujourd'hui au Théâtre du Garde-Chasse aux Lilas environ 350 acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution de l'air ou de la transition écologique et énergétique (élus de toutes sensibilités de plusieurs dizaines de communes différentes, scientifiques, acteurs économiques, associatifs et ONG). Il s'agit à la fois d'un point d'étape et du lancement d'une mobilisation collective !

« Agir ensemble, vite et efficacement. Telle est l'ambition portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Métropolitain », rappelle Patrick OLLIER.

La première conférence organisée par la Métropole en juin 2016 portait déjà sur les solutions des métropoles du monde entier pour améliorer la qualité de l'air.

Aujourd'hui, le Plan Climat Air Energie Métropolitain fixe une feuille de route de long terme et précise les actions à mener immédiatement pour organiser la transition écologique, améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie, et développer la résilience de la Métropole et des 7 millions de Métropolitains.

Il s'agit d'une démarche collective, inédite tant par l'ampleur des enjeux à adresser que par celle du territoire couvert. En à peine un an et demi, une étape décisive était franchie : le 8 décembre 2017, le Conseil métropolitain validait à l'unanimité le projet de plan Climat, lors de la séance même où les maires renforçaient les compétences opérationnelles de la Métropole dans le domaine de l'aménagement, du développement économique, et de l'environnement.

L'ambition métropolitaine s'articule autour de cinq objectifs prioritaires qui se déclinent en actions opérationnelles :

- 1- Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 ;
- 2- Accroître la résilience de la métropole face aux effets du changement climatique ;
- 3- Améliorer très rapidement la qualité de l'air ;
- 4- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que pour le transport ;
- 5- Développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

Avant tout, la Métropole propose une démarche intitulée « Grand Paris 2 degrés », qui se conçoit comme une « COP 21 » à l'échelle métropolitaine, avec l'objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la trajectoire de neutralité carbone que la Métropole s'est fixée (-80% des émissions de gaz à effet de serre dans la Métropole d'ici 2050). Elle doit permettre de co-construire d'ici fin 2019, **l'Accord du Grand Paris pour le climat**, somme des engagements chiffrés des métropolitains.

Daniel GUIRAUD clôture la conférence en précisant que « *Les échanges de cet après-midi aideront à nourrir nos travaux collectifs et à faire de la Métropole du Grand Paris le pivot de la transition écologique que nous appelons tous de nos vœux* ».

ANNEXE – Les principaux enjeux et les principales actions du Plan Climat Air Energie Métropolitain - PCAEM

- Organisation d'un **Grand débat citoyen**, « GrandParis 2 Degrés » autour des questions de transition énergétique et écologique. La MGP organise une grande mobilisation qui associera citoyens, entreprises, monde de la recherche, associations, qui durera jusque fin 2019 et aboutira à « **l'Accord du Grand Paris pour le Climat** »
- **Neutralité Carbone à horizon 2050** : c'est un puissant facteur de mobilisation des entreprises : la Métropole est une échelle pertinente pour afficher une ambition importante et crédible ;
- **Massification de la rénovation du bâti** : avec un réseau métropolitain des ALEC qui apportera conseil et accompagnement aux 7 millions d'habitants et pour la rénovation du patrimoine des collectivités (écoles, crèches, gymnases) -> exemplarité ;
- **Plan métropolitain d'alimentation durable** : l'alimentation est un poste important du bilan carbone, et une attente croissante des habitants. Ce plan métropolitain peut aussi servir de support à un pacte urbain-rural autour du bio et des circuits courts. Plusieurs collectivités ont entamé ces travaux. Un objectif à deux ans pourrait être évoqué ;
- **Métropole respirable** : objectif de respecter les valeurs limites européennes pour l'ensemble des polluants, notamment le dioxyde d'azote et les particules puis atteindre les valeurs guides de l'OMS :
 - Assurer un débat permanent entre les maires de la Métropole sur les décisions en matière de circulation et de qualité de l'air, et la proposition d'une **zone à basse émission intra A86** ;
 - Simplifier la réglementation en matière de stationnement pour les professionnels ;
 - Accélérer l'offre de vélos en libre-service (Vélib Métropole) et réaliser les continuités cyclables
 - Améliorer la qualité environnementale du parc des véhicules des communes de la Métropole
 - Accélérer le **renouvellement des véhicules polluants** pour les pros et les particuliers
 - Mieux protéger les populations les plus fragiles en cas de pics de pollution (information coordonnée)
- Mise en place d'un **fonds air bois métropolitain** (particules liées au chauffage au bois).
- Qualité de vie et santé : via le travail sur les **îlots de fraîcheur**, les zones calmes, l'amélioration des logements et de l'espace public, une priorité mise à la réduction de la précarité énergétique ;
- **Economie circulaire** - Métabolisme urbain métropolitain : priorité du « Grand Paris circulaire », notamment autour des déchets de chantier ;
- **Grand plan de développement des énergies renouvelables et de récupération**, avec un objectif de 50% en 2030 et 100% en 2050, qui en plus devra réduire les factures énergétiques ; réseaux de chaleur
- **Végétalisation et désimperméabilisation** : la Métropole traduira dans le ScoT, un premier objectif de **désimperméabilisation des sols** ;